

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Jeudi 19 juin 2025 – 15h00**

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du code général des collectivités territoriales

N° de la délibération	Objet	Résultat du vote
25-019	Résidence autonomie « Les marguerites » - Approbation du compte de gestion 2024 (25-019)	Approuvée
25-020	Résidence autonomie « Les marguerites » - Approbation du compte administratif 2024 (25-020)	Approuvée
25-021	Résidence autonomie « Les marguerites » - Affectation des résultats 2024 (25-021)	Approuvée
25-022	Résidence autonomie « Les marguerites » - Budget exécutoire 2025 (25-022)	Approuvée
25-023	CCAS – Actualisation de la régie Produits de l'Administration Générale (25-023)	Approuvée
25-024	Résidence autonomie « Les marguerites » - Actualisation de la régie de recettes (25-024)	Approuvée
25-025	Reconnaissance du CCAS comme successeur du Bureau de Bienfaisance et du Bureau d'Aide Sociale (25-025)	Approuvée

Le Maire,
Président du Centre communal d'action sociale,
Jean-Jacques GRANAT


